

La surveillance de la maladie de Schmallenberg se poursuit chez les ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins). Cette surveillance est désormais coordonnée par le réseau des GDS.

## Quand suspecter des symptômes dus au virus Schmallenberg ?

Les signes cliniques sont essentiellement observés à la naissance : veaux malformés, soit une expression 5 à 6 mois après la contamination (contamination de la mère par des insectes vecteurs infectés par le virus du Schmallenberg , puis passage de ce virus au fœtus, et perturbation de son développement ).

Les **principaux signes d'appels** sont :  
avortons, morts-nés ou nouveaux nés malformés

Les malformations que l'on observe sont les suivantes :

- déformation ou blocage de l'articulation d'un ou plusieurs membres
- malformation de la colonne vertébrale
- anomalie du port de la tête
- raccourcissement de la mâchoire inférieure
- « grosse tête »

**Déformation des pattes**  
**Blocage des articulations**



**Torticolis**



### Conduite à tenir si vous observez ce type de malformations :

**Prévenir votre vétérinaire** ; s'il confirme une suspicion, il réalisera les **prélèvements**, pour que le Laboratoire départemental puisse faire une analyse PCR sur le cerveau, ou une sérologie sur sang du veau (avant prise de colostrum), ou sur sang cardiaque.

#### Prises en charge financières :

La plupart du temps les veaux malformés meurent dans les 48 heures après-mise bas, le déplacement du vétérinaire est pris en charge par l'Etat dans le cadre de la surveillance de la brucellose (suspicion sur avortement), et le **GDS Maine et Loire**, dans le cadre de son **protocole avortement**, rembourse aux adhérents **80% HT de l'analyse sur le veau (exclus pour la mère, non significatif)**.